

ORGANE

I- Généralité :

En **biologie**, **structure** différenciée constituée de **cellules** et de **tissus**, à laquelle incombent **une** ou **plusieurs fonctions** spécifiques d'un **organisme** animal ou végétal.

La définition des différents organes obéit à divers critères d'ordre morphologique et fonctionnel, encore que ces derniers permettent de délimiter les structures organiques de façon plus rationnelle ; ainsi le **tube digestif** comprend-il plusieurs organes associés les uns aux autres (**œsophage**, **estomac**, **intestin**) qui se laissent mieux différencier à partir de leur fonctions respectives que sur la base de critères anatomiques, ces derniers révélant une organisation foncièrement homogène.

Tous les organes s'agencent sur le même schéma : le tissu le plus important sur le plan fonctionnel se compose d'unités répétées et réunies en une structure dont la **charpente** est constituée par un tissu de soutien (chez les animaux, il s'agit généralement de **tissu conjonctif**).

En dépit de multiples variantes, les organes animaux peuvent se classer en **quatre** grands groupes :

- 1- les organes compacts** : telles les **glandes**, où il est possible de reconnaître des unités fonctionnelles fondamentales organisées en **lobules** à leur tour rassemblés en **lobes** qui, tous ensemble, forment la glande ;
- 2- les organes creux** : comme les **viscères**, dont les tissus constitutifs se disposent en **strates** superposées (**strate muqueuse** ou de **revêtement interne**, **strate musculaire intermédiaire**, etc.) ;
- 3- les organes à structure filamenteuse** : comme les **muscles**, dont les unités fonctionnelles se disposent en formations de plus en plus étendues (**structures primaires**, **secondaires**, **tertiaires**, etc.) ;
- 4- les organes nerveux** : dont les délimitations ont essentiellement une valeur descriptive et

didactique, car chaque partie du système nerveux est à ce point associée aux autres que cet agencement constitue en fait un seul dispositif anatomo-fonctionnel.

II- Organogenèse :

Les tissus qui vont constituer les différents organes se forment, par **croissance** et **différenciation**, à partir de l'**ovule** fécondé ; on assiste tout d'abord à l'apparition de la **blastula**, par simple multiplication des cellules dérivées de l'ovule ; puis la blastula subit un processus de **restructuration (gastrulation gastrula)** qui détermine la formation de **trois** strates cellulaires (**feuillets embryonnaires ou germinatifs**) ; c'est à partir de ces derniers que se formeront les premières ébauches des organes, éventuellement avec l'apport d'éléments tissulaires en provenance d'autres feuillets.